

Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Depuis cette date, sont opérationnels le secteur 1 «Grande Rue», le secteur 2 «Préfecture» et le secteur 3 «Rue des Granges», ce dernier ayant été enlanché le 1^{er} janvier 1995. A compter du 1^{er} janvier 1996 démarrera le quatrième secteur «pied de la Citadelle». Cet enlanchement fera l'objet, comme cela a été le cas pour les trois premiers secteurs, d'une publicité et d'une information conséquente auprès des propriétaires, copropriétaires et syndicats des immeubles concernés.

Au cours de sa séance du 15 mai 1995, le conseil Municipal avait déjà adopté un ensemble de propositions de subventions pour un montant de 209 445 F. Aujourd'hui, une nouvelle demande d'engagement à hauteur de 613 624 F est soumise au Conseil Municipal. L'adoption de ces nouvelles demandes porterait à 823 069 F le montant total des subventions accordées pour l'année 1995.

Il est à noter que l'ensemble des subventions attribuées cette année correspond à environ 4 200 000 F de travaux.

On peut également noter que depuis la mise en place de la subvention majorée (20 %), et au fur et à mesure de l'enlanchement des secteurs opérationnels, les demandes de subventions dans ces derniers sont progressivement passées de 44 % à 55 % pour atteindre cette année 92 % de l'ensemble des demandes, ces dernières étant par ailleurs en constante progression (+ 53 % en 1994, + 120 % en 1995).

Les demandes formulées dans le secteur «Grande Rue» représentent à elles seules 55 % de l'ensemble des demandes formulées dans les secteurs opérationnels. Le règlement prévoit que dans chaque secteur, la durée des travaux s'étend sur trois ans (Section I article 2) ; dès lors le secteur «Grande Rue», enlanché en juin 1993 cessera d'être opérationnel le 30 juin 1996, date à partir de laquelle plus aucune subvention ne sera accordée sur ce secteur conformément au même règlement (Section III article 11).

Un bilan complet de l'opération en général (au bout de 3 ans) et du premier secteur en particulier (secteur réglementairement terminé) sera présenté au Conseil Municipal à la fin du premier semestre 1996.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
SECTEUR 1				
6, Grande Rue	BIS - 83, rue de Dole - Besançon	99 802 F	20 %	19 960 F
42, Grande Rue	M. DHOUTAUT - 1, rue d'Anvers - Besançon	180 705 F	20 %	36 141 F
50, Grande Rue Rue J.J. Rousseau	M. AUTHIER - 50, Grande Rue - Besançon	196 584 F	20 %	39 316 F
58/62, Grande Rue	Immobilière Comtoise - 110, Grande Rue - BP 212 - 25015 Besançon Cedex pour le compte de l'acopropriété 58/62, Grande Rue	276 340 F	20 %	55 268 F
64, Grande Rue	AGI - 83, rue de Dole - Besançon	149 750 F	20 %	29 950 F
72, Grande Rue	GESTRIM - 25, rue Proudhon - Besançon	162 022 F	20 %	32 404 F
102, Grande Rue	Mme de BUYER-CHAILLLOT - 102, Grande Rue - Besançon	47 556 F	20 %	9 511 F
122, Grande Rue	M. VUILLEMENOT - 17 rue F. Bataille - Besançon	35 215 F	20 %	7 043 F
5, Grande Rue	Mme ARBEZ - 5, Grande Rue - Besançon	43 330 F	20 %	8 666 F
7, Grande Rue	M. et Mme REYNES - 7, Grande Rue - Besançon	58 852 F	20 %	11 770 F
35, Grande Rue	AGI - 83, rue de Dole - Besançon pour le compte de la copropriété 35, Grande Rue	38 420 F	20 %	7 684 F
37, Grande Rue	Cabinet BENOIT - 4, rue d'Alsace - Besançon pour le compte de la copropriété 37, Grande Rue	17 132 F	20 %	3 426 F
123, Grande Rue	AGI - 83, rue de Dole - Besançon pour le compte de la copropriété 123, Grande Rue	218 737 F	20 %	43 747 F
13, Place du Huit Septembre	SCI Résidence St-Pierre - 11 B, rue de la Liberté -Besançon	54 747 F	20 %	10 949 F
17, Place du Huit Septembre	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 15015 Besançon Cedex	185 113 F	20 %	37 022 F
15, rue Pécelet	Cabinet BENOIT - 4, rue d'Alsace - Besançon pour le compte de la copropriété 15, rue Pécelet	32 732 F	20 %	6 546 F
9, Place Victor Hugo	Mme CORBINEAU - 16, rue E. Fortier - 76130 Mont Saint-Aignan	78 959 F	20 %	15 791 F
4, rue de la Convention	AICI - 11, rue Lecourbe - Besançon	50 132 F	20 %	10 026 F

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
SECTEUR 2				
14, rue de la Préfecture	Cabinet MOUREY - 33, Grande Rue - Besançon	147 716 F	20 %	29 543 F
27, rue de la Préfecture	Agence BARTELET - 91, Grande Rue - Besançon	88 959 F	20 %	17 791 F
14, rue Charles Nodier	Ass. Les Salins de Bregille - 14, rue Charles Nodier - Besançon	14 000 F	20 %	2 800 F
32, rue Charles Nodier	GESTRIM - 25, rue Poudhon - BP 193 - 25015 Besançon Cedex	69 887 F	20 %	13 977 F
43, rue Mégevand	M. BAS - 43, rue Mégevand - Besançon	54 812 F	20 %	10 962 F
45, rue Mégevand	Mme GLASSON Colette - 2 B, rue Isenbart - Besançon	41 938 F	20 %	8 387 F
5, rue Chifflet	M. FUMEY - 5, rue Chifflet - Besançon	61 146 F	20 %	12 229 F
11, avenue de la Gare d'Eau	Mme BRENET - 11, avenue de la Gare d'Eau - Besançon	80 253 F	20 %	16 050 F
SECTEUR 3				
3, rue Luc Breton	M. CUSENIER Philippe - 3, rue Luc Breton - Besançon	36 689 F	20 %	7 337 F
61, rue des Granges (demande complémentaire)	Mme NANNICINI - 61, rue des Granges - Besançon	29 391 F	20 %	5 878 F
83, rue des Granges	Immobilière Comtoise - 110, Grande Rue - BP 212 - 25015 Besançon Cedex	57 526 F	20 %	11 505 F
24, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 Besançon Cedex	64 827 F	20 %	12 965 F
Rue des Granges	Caisse d'Epargne de Franche-Comté - 191, rue de Belfort - 25044 Besançon Cedex	330 765 F	20 %	66 153 F
Angle 25, rue Pasteur - rue du Lycée	M. SAULNIER - La Géline - 25270 Levier	64 139 F	20 %	12 827 F
TOTAL GENERAL				613 624 F

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition de ces subventions qui seront financées sur les crédits du budget 95, au chapitre 914.130.82017. 30100 qu'il convient d'abonder par les transferts de crédits suivants :

50 000 F prélevés sur le 906.91.212.87020.30100,

85 130 F prélevés sur le 922.212.00501.30100,

242 552 F prélevés sur le 908.0.232.91013.30100,

235 942 F prélevés sur le 908.0.237.91014.30100.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je crois qu'on ira jamais assez vite dans ce domaine-là tant la différence est spectaculaire avec l'état ancien. Considérons un peu, puisqu'on approche de Noël, que le centre-ville historique c'est l'écrin, autour il y aurait l'emballage, celui-ci étant les arrivées en ville. Dans ces secteurs, nous avons un certain nombre de maisons, mais en nombre limité, qui se situent à la fois rue de Vesoul et également sur la route de Lyon qui pourraient aussi être nettoyées. Aussi, conviendrait-il d'inciter les propriétaires à les nettoyer car ce sont des éléments d'emballage qui constituent véritablement des verrues. Je voulais donc savoir si la Ville envisageait parallèlement d'éclaircir un certain nombre de ses édifices situés aux entrées de la Ville de Besançon.

M. JACQUEMIN : Je voulais savoir si cette accélération, dont je me réjouis, était due essentiellement à des opérations situées sur les axes que vous avez choisis dans le cadre de votre politique d'incitation ?

M. LE MAIRE : Essentiellement puisqu'ils bénéficient de subventions à hauteur de 20 %.

M. JACQUEMIN : Mais a-t-on constaté que l'évaluation de cette action est bonne ?

M. LE MAIRE : Oui pour les axes retenus. Il y a trois ans c'était la Grande Rue, ensuite c'était la rue de la Préfecture et pour 1995 c'était la rue des Granges. Mais il faudra que l'on connaisse au bout des trois années, dans les secteurs où il y a eu 20 % de subvention, les propriétaires qui n'ont pas répondu favorablement, et savoir ce que l'on fait. Est-ce que l'on ravale nous-mêmes et fait-on payer ? Ce sera à voir.

M. ANTONY : Il y a un Adjoint au patrimoine qui pourrait répondre mieux que moi sur le patrimoine municipal ; mais il est vrai qu'il ne faut pas botter en touche et la Ville doit également montrer l'exemple avec ses façades. Nous pensons tous ici à l'îlot Saint-Maurice. C'est une opération lourde à entreprendre qui n'est pas seulement une rénovation de façades, mais de la réhabilitation lourde. Aussi attendons-nous la piétonnisation de la rue de la Bibliothèque pour entreprendre ces travaux. C'est nécessaire car il y aura des échafaudages et des travaux importants dans le courant de l'année prochaine. Je voudrais, si vous le permettez Monsieur le Maire, insister sur ce rapport puisqu'il y a eu récemment une exposition sur l'état d'avancement de l'opération «Besançon nettoie ses façades».

Dans la Grande Rue, pour l'instant 72 % des façades ont été nettoyées en deux ans et demi, ce n'est pas mal et on voit dans cette délibération que les propriétaires se pressent, on n'a jamais eu autant de demandes. On peut considérer que c'est un beau succès pour le premier secteur mis en chantier. Il est vrai que c'est le secteur le plus fréquenté, on souhaite seulement que les autres suivront avec la même conviction. La Ville subventionne à hauteur de 20 % mais il faut souligner, je l'ai fait en commission, que les propriétaires injectent pour 4 200 000 F de travaux dans cette réfection des façades et que cela favorise l'activité d'entreprises artisanales. Cela fait aussi partie d'une revitalisation du centre-ville.

Dans le même esprit, je voudrais souligner mais c'est plus large, que les opérations menées dans le centre-ville depuis 15 ans représentent 300 MF investis dans des opérations de ravalement de façades, de réhabilitation d'habitat insalubre, d'OPAH. Les subventions de la Ville quant à elles se montent à 13 MF.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.